VILLE DE RIQUEWIHR

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR DU 31 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire (absent du point 6b au 6g)

<u>Etaient présents</u>: Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN - Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER Denis, BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Brigitte HAAS -Jean Daniel REBER - Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

Etaient absents excusés : Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mr Thierry RENTZ, Mme Anne-Sophie LALEVEE qui donne procuration à Mme Marie Lucie FREGUIN

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2023
- 3) Agrément de la candidature lot intercommunal de chasse
- 4) Autorisation de signature convention de gré à gré lot de chasse intercommunal
- 5) Désignation d'un estimateur pour évaluer les dégâts causés par le gibier autre que le sanglier pour toute la durée du bail de chasse
- 6) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Compte rendu de la commission d'implantation de la borne
 - c) Compte rendu de la commission technique du 19 septembre 2023
 - d) Compte rendu de la commission des finances du 5 octobre 2023
 - e) Compte rendu de la commission du vivre ensemble du 16 octobre 2023
 - f) Rapport d'activité Territoire d'énergie d'Alsace
 - g) Rapport sur la dernière séance de travail des Brigades vertes
 - h) Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner 2023
 - i) Informations diverses
- 7) Cession gracieuse de terrains
- 8) Mise à disposition d'un endroit de stockage signature d'un bail
- 9) Confirmation acquisition du bâtiment de La Poste
- 10) Demande de subvention football club déplacement à Barfleur
- 11) Demande de subvention pour la création du musée européen du manga et de l'anime
- 12) Demande de subvention paroisse catholique -chapelle Saint Alexis
- 13) Prise en charge de frais d'hébergement tournage émission TV

- 14) Prise en charge des frais relatifs à la fête de Noël des personnes âgées
- 15) Signature des conventions Marché de noël 2023
- 16) Fixation des tarifs pour vente de mobiliers communaux
- 17) Tarifs communaux 2024
- 18) Macarons de stationnement résidants DCM du 18 octobre 2022 à compléter
- 19) Modification de crédits Budget ville de Riquewihr
- 20) Modification de crédits Budget eau et assainissement
- 21) Informations sur les marchés en cours
- 22) Complément de rémunération-prime de fin d'année du personnel communal
- 23) Créations de deux emplois permanents
- 24) Suppression de deux emplois permanents
- 25) Modification du périmètre de territoire d'énergie d'Alsace
- 26) Divers

1) <u>DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS. Mr Denis **BAUER** propose également sa candidature

Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS.

POUR:10	CONTRE: 3	ABSTENTIONS :2
---------	-----------	----------------

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre dernier.

Le procès-verbal du 26 septembre 2023 est adopté selon les modalités ci-dessous :

POUR: 12	CONTRE:	ABSTENTIONS: 3
----------	---------	----------------

3)AGREMENT DE LA CANDIDATURE – LOT INTERCOMMUNAL DE CHASSE

La société de chasse de Riquewihr et environs a fait parvenir en date du 24 octobre 2023 ses observations quant à la convention initiale de gré à gré qui leur a été transmise dans le prolongement des délibérations du conseil municipal de Riquewihr et des cinq autres communes associées au lot de chasse intercommunal.

Cette confirmation de candidature a été examinée par la 4Ci et a été jugée recevable. Elle nous a également permis de relever l'une ou l'autre incohérence dans le lot de chasse initialement

proposé. Le correctif apporté permet de revenir à une surface chassable globale de 1411,0261 dont 824.216 hectares pour Riquewihr assorti à un prix de loyer de 33 euros l'hectare/an, ceci en accord avec la société de chasse de Riquewihr et environs.

La différence de surface provient de la consultation des propriétaires privés de la forêt domaniale qui l'ont été à tort.

Il est donc proposé d'accepter la candidature de la société de chasse représentée par Mme Andrée TRAPET à la convention de gré à gré pour la période 2024/2033 avec un loyer par hectare de 33 euros/par an alors que 28 euros avaient été proposés à l'issue de la 4CI du 26 septembre dernier, tarif accepté lors de la séance du conseil du même jour.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer à 824.216 ha dont 496.39 ha de surface boisée la contenance des terrains situés sur le ban de Riquewihr à soumettre à la location selon le plan modifié en annexe au tarif de 33 euros/l'hectare/an et ainsi corriger la délibération du 26 septembre dernier.

DECIDE d'agréer la candidature de la Société de Chasse de Riquewihr et environs représentée par Mme Andrée TRAPET, présidente.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 13	CONTRE: 0	ABSTENTIONS : 2
----------	-----------	-----------------

4) AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GRE A GRE LOT DE CHASSE INTERCOMMUNAL

A l'occasion de la 4CI du 25 octobre 2023, en concertation avec les différentes communes, les représentants d'associations et les acteurs de la chasse certains articles de la convention de gré à gré ont été revus dont celui concernant les clauses particulières, la surface du lot et le tarif. La convention de gré à gré est en annexe de celle-ci.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu la règlementation applicable au droit de chasse en Alsace Moselle

Vu la décision des communes de Riquewihr, Béblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr et Zellenberg de créer un lot unique de chasse intercommunal (DCM du 15 octobre 2014)

Vu les commissions 4ci du 26 septembre et du 25 octobre 2023

APPROUVE l'attribution du lot de chasse intercommunal d'une surface de 1411,0261 hectares (incluant la surface de Riquewihr de 824.216 hectares) dont 841.943 hectares de surface boisée en totalité, à la société de chasse de Riquewihr et environs représentée par Mme Andrée TRAPET, présidente pour un loyer annuel global intercommunal de 46571.58 euros dont 27199.12 euros pour Riquewihr

AUTORISE le maire ou son représentant délégué à signer la convention de gré à gré pour la période 2024 – 2033 ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 13	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 2

5) DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR POUR EVALUER LES DEGATS CAUSES PAR LE GIBIER AUTRE OUE LE SANGLIER POUR TOUTE LA DUREE DU BAIL DE CHASSE

Il est proposé au conseil municipal de reconduire l'actuel estimateur de dégâts de gibier dans ses fonctions à savoir Mr Jean Baptiste WILLEM domicilié à Pfaffenheim.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la reconduction de Mr Jean Baptiste WILLEM dans ses fonctions **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 15	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0

6) COMMUNICATIONS

a) Remerciements

Les remerciements parvenus en mairie concernant l'envoi de fleurs pour des anniversaires et des noces d'or, ainsi que pour donner suite à des condoléances adressées à une famille en deuil.

b) Compte rendu de la commission d'implantation de la borne

La réunion de travail du 2 octobre a permis de progresser sur les futures conditions d'utilisation de la borne de sécurité à implanter rue de la 1ère armée. D'autres points comme l'autorisation des habitants de sortir indifféremment par la borne la plus proche de leur habitation ont été validés. Les réponses au sondage arrivent au compte-goutte, les premiers retours sont favorables à cette installation. La commission a fait le choix de ne pas rendre le questionnaire anonyme afin que les habitants citoyens s'engagent dans leurs réponses. L'équipe de « Riquewihr pour vous, avec vous » aurait souhaité un retour en anonyme afin de réceptionner selon eux plus d'avis.

Le cabinet d'étude SETUI rendra prochainement sa proposition de lieu d'implantation

c) Compte rendu de la commission technique du 19 septembre 2023

Les points abordés durant cette séance de travail concernaient principalement le nouvel aménagement du cimetière, les illuminations de Noël et les économies d'énergies à réaliser durant l'hiver à venir.

d) Compte rendu de la commission des finances du 5 octobre 2023

La plupart des points seront repris au cours de la séance à venir. Il est cependant rappelé que le cahier des charges de l'appel à projet concernant la1ère phase de travaux sur la friche de même que le contrat de maitrise d'œuvre du futur parking souterrain ont été examinés et approuvés. Le rappel de stationnement des véhicules sur trottoirs avant verbalisation a également été approuvé à l'unanimité par la commission.

e) Compte rendu de la commission du vivre ensemble du 16 octobre 2023

Cette commission a traité de l'organisation de la fête de Noël des personnes âgées, point repris dans le présent ordre du jour, de même que de la fête de Saint Nicolas. Le contenu du prochain bulletin municipal a été abordé de même que l'organisation de l'exposition du 700ème anniversaire du pacte d'amitié avec le Wurtemberg.

Mme Christine Voirin est surprise de ne pas être associée au chantier de l'organisation de l'exposition du 700ème anniversaire, et fait part de ses vifs regrets. Le groupe « Riquewihr pour Vous, avec Vous » souhaite être intégré à la création de cet évènement important. Les adjoints rappellent que cette exposition se réalise sous le couvert du Land de Wurtemberg et se gère sous l'égide du comité des fêtes en collaboration avec l'office du tourisme. Le COPIL a été constitué en fonction des associations porteuses de ce projet et ne relève pas de la commune cependant des retours seront fait régulièrement.

f) Rapport d'activité territoire d'Energie d'alsace

Le rapport est présenté sous forme de vidéo diffusée aux élus.

Mr Scherrer rappelle que Riquewihr a bénéficié récemment à deux reprises de l'aide d'Energie Alsace à hauteur de 25 000 euros pour la rénovation de l'éclairage public

https://te.alsace/vos-ressources/rapports-dactivites/

g) Rapport sur la dernière séance de travail des brigades vertes

Une nouvelle composition du conseil d'administration a été validé en assemblée générale extraordinaire.

Thierry RENTZ, notre délégué, rappelle le rôle des brigades vertes et l'ensemble du travail de sensibilisation réalisé par les 60 brigadiers et ceci tout au long de l'année Un des chantiers le plus important et la lutte contre le moustique tigre qui n'est pas encore présent à Riquewihr mais contre lequel il revient d'ores et déjà de prendre des précautions. Un concours de garde champêtre sera organisé en 2024, information à l'intention des potentiels candidats.

h) Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner 2023

Mr le maire liste les terrains qui ont fait l'objet d'une déclaration d'aliéner depuis le début de l'année. Il y eu 30 déclarations depuis le 1^{er} janvier 2023.

i) Informations diverses

7) CESSION GRACIEUSE DE TERRAINS

Mme Germaine TRAUTMANN domiciliée 9, rue du fond 67340 LICHTENBERG souhaite céder gracieusement à la ville deux petites parcelles de vigne d'une surface totale de 0.17 ares.

Il s'agit des parcelles section 6 N°351 d'une surface de 7 mètres carré et section 6 N°350 de 10m2.

Il est proposé d'accepter ce don de parcelle à l'euro symbolique utile à l'alignement du chemin rural.

Les frais de notaire seront à la charge de la ville.

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter le don de deux parcelles cadastrées section 6,350 et 351 à l'euro symbolique de Mme Germaine TRAUTMANN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 15	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
----------	-----------	----------------

8) MISE A DISPOSITION D'UN ENDROIT DE STOCKAGE - SIGNATURE D'UN BAIL

La société COSTRAL représentée par Mr Frédéric KUHLMANN, installée dans la zone d'activité en attente de travaux d'agrandissement est actuellement à l'étroit dans ses locaux. Cette entreprise nous a sollicité pour trouver une solution temporaire de stockage.

Après une rencontre et une visite des lieux, il est envisagé sous couvert d'un bail temporaire de six mois reconductibles de louer à l'entreprise COSTRAL une surface nue de 75 mètres carré dans le bâtiment viticole de la friche sur le même plateau que le stockage communal.

Cette location prendrait effet au 1^{er} novembre 2023 pour un loyer mensuel de 375 euros par mois et 25 euros de charges.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de louer une surface nue de 75m2 sise dans le bâtiment viticole de la friche avenue Jacques PREISS à l'entreprise COSTRAL à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée temporaire reconductible de six mois pour un loyer mensuel de 375 euros et 25 euros de charge.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-----------	-----------	----------------

9) CONFIRMATION ACQUISITION DU BATIMENT DE LA POSTE

En complément de la délibération du 5 septembre dernier autorisant le maire à signer un compromis de vente pour l'acquisition du bâtiment de la poste place Fernand ZEYER, la société POST IMMO souhaite s'assurer de notre volonté de maintenir un service postal à Riquewihr.

Il s'agit de s'engager aujourd'hui auprès de POST IMMO, sans préciser la forme que ce service de proximité prendra, sachant que plusieurs solutions sont réalisables tant dans l'actuel bâtiment que dans la future friche que ce soit sous le couvert d'un service postal où d'une Place des Services.

Il est proposé de rappeler à cette occasion à La POSTE que tant les élus que les habitants sont fortement attachés à ce service et que nous regrettons les fermetures toujours plus nombreuses et fréquentes du bureau qu'elles soient annoncées à l'avance ou par surprise. En effet, de plus en plus souvent les usagers trouvent porte close et déplorent le manque de communication de ce service de proximité.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de confirmer la volonté de la ville de maintenir un service postal sur le territoire de la commune selon une forme restant à définir

RAPPELLE leur attachement à un service public de qualité et déplore la baisse du service actuellement constatée

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
10011.13	CONTRE	TIDSTERVITOR . 0

10) DEMANDE DE SUBVENTION FOOTBALL CLUB - DEPLACEMENT A BARFLEUR

Mme Brigitte HAAS ne prend pas part au vote

Le football club intercommunal a fait parvenir une demande de subvention pour la participation des vétérans du FC Riquewihr au tournoi annuel des Plus beaux Villages de France qui s'est tenu à Barfleur du 18 au 20 mai 2023.

12 joueurs y ont participé, et les nombreux justificatifs de déplacement sont joints au dossier de la demande.

La commission des finances réunit le 5 octobre dernier, après un débat fourni, a émis un avis majoritairement favorable pour le versement d'une aide de 1 500 euros sachant que plusieurs élus s'étaient plutôt prononcés pour une somme arrondie à 1200 € comme ce jour au conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au football club intercommunal pour le déplacement à Barfleur dans le cadre de nos relations avec l'association des Plus Beaux Villages de France

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 11	CONTRE: 4	ABSTENTION: 0

11) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU MUSEE EUROPEEN DU MANGA ET DE L'ANIME

Le CEEJA basé à Colmar développe actuellement un projet de musée innovant en Europe dédié à l'art du manga et de l'anime : le MEMA. Un club des Mécènes est en cours de création et au vu des relations de Riquewihr avec le Japon et plus particulièrement Shirakawa-Go, il est proposé à la ville de Riquewihr de rejoindre ce dernier. Plusieurs actions, visites et visibilité sont proposées notamment un accès à l'exposition virtuelle HOKUSAI pour nos écoles en contrepartie d'un soutien de 1 500 euros pour 2023.

A noter que la Japan Week 2024 se tiendra hors saison à Colmar et pourra s'étendre jusqu'à Riquewihr qui s'est positionné, pour accueillir les 1000 visiteurs japonais attendus sur 6 jours

Après discussion la commission émet un avis favorable à un versement de 1 500 euros au Musée Européen de Manga et de l'Anime sous le couvert du CEEJA Colmar.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour la mise en œuvre du Musée Européen de Manga et de l'Anime sous le couvert du CEEJA Colmar.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 12	CONTRE: 3	ABSTENTION:
----------	-----------	-------------

12) DEMANDE DE SUBVENTION PAROISSE CATHOLIQUE -CHAPELLE SAINT ALEXIS

La présidente du conseil de fabrique nous a informé du mauvais état de la porte de la chapelle du Saint Alexis. Une réparation d'urgence à hauteur de 495.60 euros a été nécessaire pour maintenir un accès sécurisé à cette dernière.

Il est proposé de participer à cette réparation à hauteur de 330 euros et de verser cette somme à la paroisse catholique.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 330 euros pour réparation de la porte de la chapelle du Saint Alexis verser au conseil de fabrique de la paroisse catholique **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 15 CONTRE: ABSTENTIONS:	
-------------------------------	--

13) PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'HEBERGEMENT - TOURNAGE EMISSION TV

L'Office de tourisme du pays de Ribeauvillé et la ville de Riquewihr ont été contactés par la société de production Kitchen Factory de l'émission « Tous en cuisine avec Cyril LIGNAC » diffusée sur M6 au quotidien de 18h40 à 19h40 pour tourner une émission au cœur du marché de Noël probablement le 30 novembre prochain.

En contrepartie de la visibilité offerte par l'émission (1,5 millions de téléspectateurs), la société de production souhaite la prise en charge de 6/7 chambres d'hôtel et de deux repas pour toute l'équipe de tournage avec à sa tête l'animateur Jérôme Anthony.

Il est proposé de répartir les frais d'hébergement et de restauration à hauteur de 50% avec l'Office de Tourisme. Le budget peut être évalué à maximum 1000 euros pour la ville de Riquewihr.

En aparté, le maire confirme que le dispositif de sécurité pour le marché de Noël sera identique à l'an passé. Le fait de libérer la rue du Gal de Gaulle de tous les stands est un point positif pour les services préfectoraux.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre en charge à hauteur de 50% les frais d'hébergement et de restauration sur une journée/une nuit de l'équipe de tournage de « Tous en cuisine avec Cyril LIGNAC » qui sera présente à Riquewihr un jour de semaine du marché de Noël.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 7	CONTRE: 7	ABSTENTIONS : 1
---------	-----------	-----------------

Lorsqu'il y a partage égal des voix et, sauf cas de scrutin secret, la voix du maire est prépondérante. Le maire ayant voté favorablement pour ce point celui-ci est accepté.

14) PRISE EN CHARGE DES FRAIS RELATIFS A LA FETE DE NOËL DES PERSONNES AGEES

La fête de Noël se déroulera le 9 janvier 2024 dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, Comme chaque année, un déjeuner préparé et servi sera offert à tous les convives de plus de 70 ans et leurs conjoints ainsi qu'un petit cadeau de bienvenue. Pour les absents indisponibles pour raisons de santé où hospitalisés, un colis leur sera adressé, la valeur variant selon qu'ils ne soient personne isolée ou en couple.

Le magicien ADRIEN WILDE a été sollicité et est disponible pour la présentation de son spectacle durant 40 minutes au prix de 1 400 euros. Cette dépense est exceptionnelle sachant qu'une règle générale le cout de l'animation est plutôt de 700/900 euros.

Christine Voirin préfèrerait que la valeur des colis soit augmentée afin que cela profite à l'ensemble des personnes âgées plutôt que de financer une animation aussi couteuse

Ces dépenses liées à l'organisation de la fête de Noël des personnes âgées étant récurrentes chaque année, il est proposé de les réinscrire budgétairement sans délibération spécifique annuelle.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de financer pour l'organisation 2023 et des années à venir de la fête de Noël des personnes âgées la prise en charge d'un déjeuner, d'un cadeau d'accueil, d'un colis pour les personnes absentes pour raisons de santé et d'un spectacle pour animer l'après-midi.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 13	CONTRE: 1	ABSTENTION: 1
	l l	

15) SIGNATURE DES CONVENTIONS MARCHE DE NOËL 2023

Comme chaque année, il y a lieu d'autoriser le maire à signer les conventions relatives à l'organisation du marché de Noël selon les prérogatives habituelles.

Il s'agit de la convention de mise à disposition du domaine public en faveur du comité des fêtes, des conventions de partenariat avec les propriétaires de cours privées, la convention de mise à disposition de pompiers du corps local et la mise disposition de pompiers à Riquewihr par la commune d'Aubure.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les conventions et les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 14	CONTRE:	ABSTENTION :1
----------	---------	---------------

16) FIXATION DES TARIFS POUR VENTE DE MOBILIERS COMMUNAUX

Lors du rangement du grenier de l'école primaire à l'occasion de la journée citoyenne, plusieurs mobiliers scolaires non utilisés y étaient stockés. De même différents mobiliers sont en attente de déstockage dans le hall de la friche viticole.

C'est pourquoi, il est proposé de fixer les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous pour ces différents mobiliers qui seront proposés en vente aux particuliers.

	Désignation	Quantité	Prix
	Etagère + 24 casiers	1	35 €
	Tables doubles avec banc	13	50 €
	Table simple	1	10 €
	Bureau	3	40 €
ECOLE	Table solo avec banc	4	50 €
	Banc	4	25 €
	Table solo	3	10 €
	Chaise enfant	20	5€
	Chevalet	1	50 €
	Glutton	1	2 500 €
	Chaudière maison Brandt DE DIETRICH	1	500 € avec démontage par l'acquéreur
	Chaudière à gaz WEISSHAUPT	1	1000 € avec démontage par l'acquéreur
	Tables bleus (double)	4	20 €
	Tableau	1	20 €
	Chaises paillage verte le lot de 4	1	20 €
Friche	Meuble à lire	1	20 €
viticole	Bureaux/Chaises/Caissons x 2 lots	2	50 €
	1 Table carré + 4 chaises	1	50 €
	2 Grandes tables rectangulaires + 6 chaises	2	50 €
	1 Petite table rectangulaire + 4 chaises	1	15 €
	1 Petite table ronde + 4 chaises	1	20 €
	Tables rectangulaires	4	10 €
	Grands portants	3	15 €
	Petits portants	2	10 €
Friche	Bancs gris	12	25 €
viticole	Bancs couleurs	3	25 €
	Bancs blancs	2	25 €
	Tableau de Riquewihr	1	100 €
	Pièces de grès	5	

	Meuble + 10 lits sieste enfants	1	50€
Dépôt	Bordure granit gris (à enlever)	50	15 €
	Pavé granit rose, la pièce (à enlever)	500	2€

Toutefois les deux chaudières ainsi que le Gluton seront proposées à la vente sur Le Bon Coin et sur un site de vente d'enchères pour les collectivités.

Il est proposé de laisser une marge de manœuvre de + /- 15% de négociation pour les objets supérieurs à 500 euros.

La date de vente à retenir sera soit le 13 janvier, soit le 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h30 et se déroulera dans le cadre d'une régie communale.

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de mettre en vente sur un site unique qui sera la friche viticole les objets recensés cidessus selon les conditions évoquées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
-----------	-----------	---------------

17) TARIFS COMMUNAUX 2024

Les tarifs ci-dessous ont fait l'objet d'un examen en commission des finances du 5 octobre 2023, certains faisant l'objet de légères revalorisations.

Tarifs communaux en €						
	2023			2024		
	LOCATIONS DE SA	LLES COM	MUNALES Incluant la s	onorisation		
Salle des Fêtes	Habitant	Extérieu	Salle des Fêtes	Habitant	Extérieur	
HDV	Riquewihr	r	HDV	Riquewihr		
Sans chauffage	300 €	800€	Sans chauffage	300€	800€	
Avec chauffage	350 €	850 €	Avec chauffage	350 €	850 €	
Cuisine incluse			Cuisine incluse			
Salle de la Porte	Habitant	Extérieu	Salle de la Porte	Habitant	Extérieur	
Haute	Riquewihr	r	Haute	Riquewihr		
Sans chauffage	210 €	450€	Sans chauffage	210 €	450 €	
Avec chauffage	240 €	480 €	Avec chauffage	240 €	480 €	
Préau groupe	100 € par an			100 euros p	ar an	

scolaire gym + occupation domaine public					
CrossFit	TT 1 '	F ./ :	C 11 1 1 1 1	TT 1 '	E . / :
Salle du Château	Habitant	Extérie	Salle du château	Habitant	Extérieur
Sans chauffage	Riquewihr	ur	Sans chauffage	Riquewihr	
Avec chauffage	300€	800€	Avec chauffage	300€	800€
	Pas de location	Pas de		Pas de location	Pas de
	en hiver	locatio		en hiver jusqu'au	location
	jusqu'au 31	n en		31 mars	en hiver
	mars	hiver			jusqu'au
		jusqu'a			31 mars
		u 31			
		mars			
Galerie	70 € par jo	ur	Galerie communale	70 € par jo	our
communale	85 € les vend			85 € les vendredis	s, samedis,
	samedis, diman			dimanches et joi	
	jours férie				
Galerie	Forfait de 2 500) € pour	Galerie communale	Forfait de 2 500) € pour
communale	toute la duré	_	pendant le marché	toute la dure	
pendant le	manifestation		de Noël	manifestation	
marché de Noël					
Double des clés	60€		Double des clés	60€	
accès aux salles			accès aux salles		

	2023	2024				
LOCATIONS DES IMMEUBLES						
Autres immeubles (appartements, garages, jardins) Non soumis à l'indice INSEE +2	2% arrondi à l'€ supérieur	Autres Immeubles (appartements, Garages, jardins) Non soumis à l'indice INSEE +2 %	2% arrondi à l'€ supérieur			
Jardins Communaux	65 € par an	Location jardins	65 € par an			
Garages	Le garage par mois	Garages	Le garage par mois			
Ecole	65€	Ecole élémentaire	65 €			

élémentaire

Ecole maternelle	92	2 €	Ecole maternelle	92	2 €
Parkings (par mois)	Habitant	Pro et extérieur	Habitant	Habitant	Pro et extérieur
Place des charpentiers	22€	90 €	22€	22€	90 €
Steckgraben Rue de la Piscine	22 € 22 €	90 € 90 €	22 € 22 €	22 € 22 €	90 € 90 €
Esplanade remparts Ecole maternelle	22 € 15 € 15 €	90 € Pas de location	22 € 15 € 15 €	22 € 15 € 15 €	90 € Pas de location
Rue des remparts		Pas de location			Pas de location
Double des clés Arceau Parking	15	5€	Double des clés Arceau Parking	92	2€
Télécommande Accès aux parkings	42	2.€	Télécommande Accès aux parkings	42€	
Réservation Parking public Droit de place 3 € en sus	50€ Droit de place 4€ en sus		Réservation Parking public Tarif Riquewihrien	50€ Droit de place 4€ en sus	
Tarif Riquewihrien	25 € et 3 € p su	ar voiture en ıs		25 € et 3 € par voiture en sus	
Forfait Post	1 h 00	2.20€	Forfait Post	1 h 00	2.20€
Stationnement	2 h 00	3.60 €	Stationnement	2 h 00	3.60 €
	3 h 00	4.80 €		3 h 00	4.80 €
	4 h 00	6.00 €		4 h 00	6.00 €
	7 h 00	8.20 €		7 h 00	8.20 €
	7 h 25	40 €		7 h 25	40 €
	10 h 00	40 €		10 h 00	40 €
Stationnement	10h00	40€	Stationnement BUS	10h00	40€
BUS			Place Jean Monnet		
Place Jean Monnet					
Stationnement	La nuit	10 €	Stationnement	La nuit	10 €
Camping-cars	3 h 00	10 €	Camping-cars	3 h 00	10 €
	5 h 00	15 €		5 h 00	15 €
	5 h 25	30 €		5 h 25	30 €
	40 min.	Gratuit		40 min.	Gratuit

Par tranche	0.40 €	Par	tranche	0.40 €
de 10 min		de	10 min <	
< 2 h		2 h		
Par tranche	0.30 €	Pa	ır tranche	0.30 €
de 10 min		de	10 min >	
> 2 h			2 h	
22h00 à	0.20 €		22h00 à	0.20 €
8h00 : par		8	3h00 par	
tranche de		tr	anche de	
20 min.			20 min	

Stationnement Parking du Vignoble	40 min.	Gratuit	Stationnement Parking du Vignoble Payable :	40 min.	Gratuit
Payable : 7j/7j de 8h00 à 22h00	Par tranche de 10 min < 2 h	0.40 €	7j/7j de 8h00 à 22h00	Par tranche de 10 min < 2 h	0.40 €
	Par tranche de 10 min > 2 h	0.30 €		Par tranche de 10 min > 2 h	0.30 €
	22h00 à 8h00 : par tranche de 20 min.	0.20 €		22h00 à 8h00 par tranche de 20 min	0.20

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC						
2023 2024						
Embarras Sur voie publique	50€	Embarras Sur voie publique	50 €			
Nettoyage d'un site pour donner suite à dépôt d'immondices	250 €	Nettoyage d'un site pour donner suite à dépôt d'immondices	250 €			
Terrasse mobile	102 € le m²	Terrasse mobile	110€ le m²			
Terrasse fixe	192 € x superficie en m² + 91/365ème	Terrasse fixe	200€ x superficie en m² + 91/365èmejjjh			
Camion de vente	20€	Camion de vente	20 €			

Cirque	1	.5€	Cirque	1	5€
(Caution : 100 €)	_		(Caution : 100 €)	_	.0 0
Convention de	275 € par st	tand dont 75 €	Convention de	275 € par stand dont 75 €	
partenariat		evement des	partenariat		vement des
Cours privées	dé	chets	Cours privées	dé	chets
	Dont 100 +	€ reversés au		Dont 100 (🗄 reversés au
	comité	des fêtes		comité	des fêtes
Stand	3.	30 €	Stand	3	3.50
Marché de Noël			Marché de Noël		
Par mètre			Par mètre		
linéaire			linéaire /par jour		
Enlèvement des	alimentaire	Non	Enlèvement des	alimentaire	Non
ordures	FO C	alimentaire	ordures	FO C	alimentaire
ménagères	50€	30 €	ménagères Par stand durant le	50€	30 €
Par stand durant le marché de Noël			marché de Noël		
Tarifs sécurité			Tarifs sécurité		
Marché de Noël			Marché de Noël		
Marche de Noci			Marche de Noci		
Hôtel et meublé	150 € + 2 €	forfaitaire par	Hôtel et meublé 4*	150 € + 2 €	forfaitaire par
4*		ambre			mbre
			Restaurant		
Restaurant	1	00€		10	00€
			Etablissement avec		
Etablissement	1	30 €	un stand devant	1.	30€
avec un stand	1.	30 C		1,	50 C
devant			Tous commerces		
	7	′0 €	confondus	7	0 €
Tous commerces					
confondus			Exposants		
Evnocanto	_	70 C	Viticulteurs	_	'0 C
Exposants	7	70 €	vicicuiteurs	7	0 €
Viticulteurs			Autres loueurs		
, Idealteal 5	5	50€	11di es lodedis	5	0 €
Autres loueurs	_	10.0	Autres loueurs de 3	_	0.0
	5	50 €	logements	5	0 €
Autres loueurs de	(0.0	la gamant		(0.0	0.0000000000000000000000000000000000000
de 3 logements		logement ou		•	ogement ou
		nbre et			nbre et
	40 € les d	eux premiers		40 € les d	eux premiers
	ı			1	

Enlèvement des	75 €	Enlèvement des	75 €
ordures		ordures	
ménagères		ménagères	
Par chalet durant		Par chalet durant le	

le marché de Noël			marché de Noël		
Salle du château Marché de Noël des Riquewihriens	70 € par stand (Sans cha	_	Salle du château Marché de Noël des Riquewihriens	(Sans	and pour 6 jours chauffage)
Vente de raisin	20 € pa	ar jour	Vente de raisin	20 €	E par jour
		BIBLIOTHEQU	JE MUNICIPALE		
Abonnement	Adulte	8€	Abonnement	Adulte	8€
à l'année	Lycéens et étudiants	4 €	à l'année	Lycéens et étudiants	4 €
	Enfants – 16 ans	Gratuit		Enfants – 16 ans	Gratuit
		ASSAINI	SSEMENT		
	2023			2024	
Contrôle et frais administratifs Prix Hors taxes	130 €	€НТ	Contrôle et frais administratifs Prix Hors taxes		0 € HT
		РНОТО	DCOPIES		
	2023			2024	
Document	par c	opie	Document	nai	r copie
simple	0.30	•	simple		.30 €
A3	0.20	0 €	A3	0	.20 €
A4	1	€	A4		1€
Copie couleur			Copie couleur		
Document Etat civil	par a		Document Etat civil	•	r acte 8 €
Extrait acte état civil Copie intégrale d'acte	16		Extrait acte état civil Copie intégrale d'acte		<u>8€</u> 16€
Document urbanisme	Par c	opie	Document urbanisme	Pai	r copie

Relevé matrice cadastrale Extrait PLU /cadastre		0,50 € 1 €	Relevé matrice cadastrale Extrait PLU / cadastre		0,50 € 1 €
		DOCUMENTS DE	STATIONNEMENT		
	20	23		2024	ł
Cartes		Prix	Cartes		Prix
Résident (durée de véhicule intra et ex muros) Travail / exposants		4 € (Substitution obligatoire de 2023 : 2 €)	Résident (Durée du véhicu intra et extra murc		4€
Noël (annuel) Visiteurs à partir de (Modification + qu	-	55 €	Travail / exposants Noël (annuel)		60€
ans) Vendangeurs (dur	·ée	4 € par jour Vendus par plaquettes de 10	Visiteurs à partir de		5€ par jour Vendus par plaquettes de 10
des vendanges) (Modification + qu ans)		5€	Vendangeurs (dur des vendanges)		6€
Résidence seconda (Modification + qu ans		25 €	Résidence seconda	ire	30€

CONCESSIONS CIMETIERE						
2023		20	24			
Tombe	Concession	Tombe	Concession			
Simple 30 ans	170 €	Simple 30 ans	170 €			
Double 30 ans	340 €	Double 30 ans	340 €			
Case columbarium 15	310 €	Case columbarium 15	310 €			
ans		ans				
Case columbarium 30	620€	Case columbarium 30	620 €			
ans		ans				

Pour un logement :

logement

logement

Pour deux logements :

Pour trois logements :

2023

2024

	Mise à disposition	60€	Mise à disposition	60 €
	Personnel des services		Personnel des services	
	techniques +		techniques +	
	administratifs pour		administratifs pour	
	recherche copie		recherche copie	
	PC/DP/AT		PC/DP/AT/facture	
	+ recherche		Par agent, par heure	
	généalogique			
	Par agent, par heure			
	Véhicule communal	90 €	Véhicule communal	90 €
	Avec chauffeur par		Avec chauffeur par	
	heure		heure	
	Pas de location du		Pas de location du	
	tracteur		tracteur	
	Prêt compteur d'eau	20 € HT	Prêt compteur d'eau	20 € HT
	M3 d'eau	2 € TTC	M3 d'eau utilisé à	2 € TTC
			l'occasion d'un prêt -	
			forfait minima de	
			10m3	
		ASSAINIS		
	2023			24
	cipation pour le	financement de	Participation pour	le financement de
l'ass	ainissement collectif		l'assainissement collecti	
	Maison individu	ıelle HT	Maison ind	ividuelle HT
Pour	un premier logement :	3 100 €	Pour un premier logement	3 100 €
Pour	un deuxième logement :	2 500 €	Pour un deuxième logeme	nt: 2 500 €
Pour	un troisième logement :	2 000 €	Pour un troisième logeme	nt: 2 000 €
Pour	un quatrième logement et	suivants 1 000 €	Pour un quatrième logeme	ent et suivants 1 000 €
	Maison bi-famille, acco	olée ou groupes	Maison bi-famille,	accolée ou groupes
	d'habitation			tions HT
	3 100 € / loge	ement	3 100 € /	logement
Iı	nmeubles collectifs (tou	tes catégories) HT	Immeubles collectifs	(toutes catégories) HT
	_		_	

Pour un logement :

logement

logement

Pour deux logements :

Pour trois logements :

3 100 €

2 800€ par

2 500 € par

DIVERS

3 100 €

2 800€ par

2 500 € par

Pour quatre logements :	2 150 € par	Pour quatre logements :	2 150 € par
logement		logement	
Pour cinq logements :	1 920 € par	Pour cinq logements :	1 920 € par
logement		logement	
Pour "n" logements :	"n" x 1 550 €	Pour "n" logements :	"n" x 1 550
		€	
Participation pour le finai	ncement à usage		
domestique	HT	Participation pour le finai	ncement à usage
		domestique	HT
Résidence hôtelière et hôtel :	3 100 € + 30 % par		
logement où chambre		Résidence hôtelière et hôtel :	3 100 € + 30 % par
		logement où chambre	
Restaurants - 100 m ² :	3 100 € + 100%		
		Restaurants - 100 m ² :	3 100 € + 100%
Restaurant + 100 m ²	3 100 € + 150%		
		Restaurant + 100 m ²	3 100 € + 150%
Sanitaires, Sociaux et Culturels	3100 € 50 % pour		
un 2ème	bâtiment	Sanitaires, Sociaux et Culturels	3100 €
	et suivants	50 % pour un	2ème bâtiment
Artisanaux		et suivants	
Industriels		Artisanaux	
Commerciaux		Industriels	
Agricoles, viticoles		Commerciaux	
Autres	3 100 €	Agricoles, viticoles	
		Autres	3100 €

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les tarifs 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 12 CONTRE: ABSTENTIONS:3:	POUR: 12
-------------------------------------	----------

18) MACARONS DE STATIONNEMENT RESIDANTS - DCM DU 18 OCTOBRE 2022 A COMPLETER

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal avait décidé de la règlementation relative à l'attribution des macarons intra et extra muros.

Après quelques 10 mois de mise en œuvre et sur conseil de notre service juridique, il serait souhaitable de compléter la phrase ainsi: « un nouveau macaron uniquement pour les habitants et professionnels <u>inscrits à la chambre des métiers et de l'artisanat</u> en intra-muros »

Le restant de la délibération initiale ne subissant aucune autre modification.

Les restrictions concernant les véhicules de fonction intra-muros sont évoquées et justifiées.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de compléter la phrase indiquée dans la délibération du 18 octobre 2022 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 13	CONTRE:	ABSTENTIONS: 2

19) MODIFICATION DE CREDITS BUDGET VILLE DE RIQUEWIHR

Lors du vote du budget primitif de la ville de Riquewihr, une somme de 100 000 euros avait été inscrite au budget primitif dans le l'opération voirie communale avec l'idée de débuter les travaux en fin d'année et poursuivre l'opération sur l'exercice 2024.

Il s'avère que le marché peut être lancé plus tôt et qu'il est donc nécessaire de modifier les crédits budgétaires ainsi :

Opération 1802 voirie communale – article 2151 - + 120 000 euros Opération 2203 acquisition/ventes de terrain/études article 2112 : - 120 000 euros

De plus, il est nécessaire d'intégrer les crédits relatifs aux études qui sont à sortir de l'actif par un jeu d'écriture qui n'engendre aucun crédit supplémentaire, selon le tableau transmis par le SGC :

En section d'investissement au chapitre 041 :

- En recettes au compte 2033 : 6 008.75€ (intégration des frais liés à l'élaboration du PLU)
- En recettes au compte 2031 : 10 090.18€ (orgue protestant).

Soit un total en recettes de 16 098.93€

- En dépenses au compte 202 : 6 008.75€ (PLU)
- En dépenses au compte 21611 : 10 090.18€ (orgue protestant.)

Soit un total en dépenses de 16098.93€.

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de donner une suite favorable aux modifications de crédits ci-dessus **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 15	CONTRE:	ABSTENTION:

20) MODIFICATION DE CREDITS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour le budget eau et assainissement concernant l'intégration des études, la modification suivante est attendue :

En section d'investissement au chapitre 041 :

- en recettes au compte 2031 prévoir 116€
- en dépenses au compte 2313 prévoir 116€

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de donner une suite favorable aux modifications de crédits ci-dessus **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 15	CONTRE:	ABSTENTION:

21) INFORMATIONS SUR LES MARCHES EN COURS

À la suite de l'appel d'offre lancé pour le marché aménagement de la voirie, rue des Tuileries, celui-ci est attribué à l'entreprise TP SCHMITT de Saint Hippolyte pour un montant TTC de 233 067.90 euros.

Le conseil municipal **PREND** connaissance de la conclusion de ce marché.

22) COMPLEMENT DE REMUNERATION- PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

<u>Ce point est retiré de l'ordre du jour après concertation des services préfectoraux et du service comptable.</u>

23) CREATIONS DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale :
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de d'assistante administrative accueil/état civil et d'un chargé d'urbanisme/RH et comptabilité relevant

du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de service de 35. heures compte tenu de l'évolution des tâches à réaliser dans ces emplois Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

- <u>Article 1^{er}</u>: À compter du 1^{er} novembre 2023, la création d'un emploi permanent de d'assistante administrative accueil/état civil et d'un chargé d'urbanisme/RH et comptabilité du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de service de 35. Heures sont créés
 - L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.
- Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur ces emplois permanents et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.
- Article 3: L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

		POUR: 15	CONTRE:	ABSTENTION:
--	--	----------	---------	-------------

24) SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu la délibération portant création de l'emploi permanent de deux emplois d'adjoint administratif
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression d'un 'emploi permanent de secrétaire/état civil et d'un emploi d'assistant de direction relevant du grade d'adjoint administratif, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35. heures compte tenu de l'évolution des tâches des emplois initiaux

Décide

Article 1er: À compter du 1er novembre 2023, l'emploi permanent de secrétaire accueil/état civil et assistant de direction relevant du grade d'adjoint administratif disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est supprimé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

<u>Article2</u>: L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR: 15	CONTRE:	ABSTENTION:
----------	---------	-------------

25) MODIFICATION DU PERIMETRE DE TERRITOIRE D'ENERGIE D'ALSACE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18;

- Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité »;

Vu les délibérations des communes de :

- Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
- Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
- Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023
- Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
- Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Sermersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022
- Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023

demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

- VU la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;
- Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim;

Le Maire propose au Conseil municipal **d'approuver** l'adhésion àTEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à Demande à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

POUR: 15	CONTRE:	ABSTENTION:

26) DIVERS

L''equipe « Rique wihr, Pour vous avec vous a formul'e plusieurs interrogations:

Elle souhaite obtenir un récapitulatif des coûts engagés par la ville concernant la procédure de préemption du bâtiment 1 rue de la couronne. Ce sont 551€ de frais d'avocat qui ont été engagés sachant que notre assureur nous assiste au titre de la protection juridique, aucun frais d'étude n'a été engagé et environ 40 heures de travail soit environ 2 000 euros ont été nécessaires en interne pour la gestion de ce dossier. le bâtiment aurait été financé par l'emprunt qui n'a pas été contractualisé.

L'équipe minoritaire se montre surprise que pour l'édition 2023 du marché de Noël, les associations de Riquewihr ne puissent plus installer leur propre chalet. Cette décision avait été évoquée lors d'une commission des finances de février 2022 avec cependant encore une année d'observation.

Le maire a pris cette décision au titre de la sécurité générale de la manifestation puisque la circulation est fluidifiée et a reçu l'assentissement des services de la Préfecture. Cependant le président du comité des fêtes signale qu'une alternative a été trouvée en concertation avec les associations qui ont toute fait part de leur accord et de leur satisfaction.

De plus autoriser les chalets associatifs n'aurait été équitable par rapport à l'interdiction d'ouverture des chalets des commerçants.

Il est à signaler en conclusion que les associations de la ville ne sont pas en difficultés financières toutefois si cela devait être le cas la commune serait à leurs côtés.

Les élus « Riquewihr, pour vous avec vous » souhaite qu'un membre du groupe minoritaire soit intégré au groupe de pilotage sur la friche viticole ou que ce groupe soit transformé en commission, au regard de l'importance du sujet. Il est signalé que lors des mises en commun de l'avancement des futurs travaux peu d'élus posent des questions et cela est toujours surprenant. Toutefois, il est proposé d'organiser des réunions supplémentaires et de communiquer plus amplement sans que la constitution du COPIL, décidée par délibération du conseil municipal, ne soit remise en cause.

Mr Jérôme STURMA fait part de ses craintes concernant les travaux futurs rue des tuileries. Il craint une information insuffisante des riverains. Précisons à ce sujet que ce chantier est maintenant engagé en accord avec les habitants qui ont été concertés lors d'une réunion publique à laquelle 95% des riverains ont participé. Des échanges sur place ont ensuite eu lieu pour les points sensibles qui subsistaient. Le maire estime que le dialogue a été de qualité et que les travaux peuvent se réaliser. Toutefois, le maire insiste afin que toute personne dans le doute vienne directement le voir en mairie, il fournira toutes les explications nécessaires.

La séance est clôturée à 21h10.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2023
- 3) Agrément de la candidature lot intercommunal de chasse
- 4) Autorisation de signature convention de gré à gré lot de chasse intercommunal
- 5) Désignation d'un estimateur pour évaluer les dégâts causés par le gibier autre que le sanglier pour toute la durée du bail de chasse
- 6) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Compte rendu de la commission d'implantation de la borne
 - c) Compte rendu de la commission technique du 19 septembre 2023
 - d) Compte rendu de la commission des finances du 5 octobre 2023
 - e) Compte rendu de la commission du vivre ensemble du 16 octobre 2023
 - f) Rapport d'activité Territoire d'énergie d'Alsace
 - g) Rapport sur la dernière séance de travail des Brigades vertes
 - h) Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner 2023
 - i) Informations diverses
- 7) Cession gracieuse de terrains
- 8) Mise à disposition d'un endroit de stockage signature d'un bail
- 9) Confirmation acquisition du bâtiment de La Poste
- 10) Demande de subvention football club déplacement à Barfleur
- 11) Demande de subvention pour la création du musée européen du manga et de l'anime
- 12) Demande de subvention paroisse catholique -chapelle Saint Alexis

- 13) Prise en charge de frais d'hébergement tournage émission TV
- 14) Prise en charge des frais relatifs à la fête de Noël des personnes âgées
- 15) Signature des conventions Marché de noël 2023
- 16) Fixation des tarifs pour vente de mobiliers communaux
- 17) Tarifs communaux 2024
- 18) Macarons de stationnement résidants DCM du 18 octobre 2022 à compléter
- 19) Modification de crédits Budget ville de Riquewihr
- 20) Modification de crédits Budget eau et assainissement
- 21) Informations sur les marchés en cours
- 22) Complément de rémunération- prime de fin d'année du personnel communal
- 23) Créations de deux emplois permanents
- 24) Suppression de deux emplois permanents
- 25) Modification du périmètre de territoire d'énergie d'Alsace
- 26) Divers

<u>Etaient présents</u>: Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN - Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER Denis, BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Brigitte HAAS -Jean Daniel REBER - Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

<u>Etaient absents excusés</u>: Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mr Thierry RENTZ, Mme Anne-Sophie LALEVEE qui donne procuration à Mme Marie Lucie Freguin

Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°107 à N°133, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 7 novembre 2023. Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.

La secrétaire de séance, Mathilde HANSS Le Maire, Daniel KLACK